

# LE TEMPS

5 minutes de lecture

Jean-Philippe Ceppi,  
Publié vendredi 3 avril 1998  
à 02:00.

RWANDA

## La Suisse et l'ONU sur la piste des réseaux qui ont armé le Rwanda

**En juin 1994, l'embargo sur les armes à destination du Rwanda fut violé en plein génocide, via un compte bancaire et une fiduciaire de Lugano. L'enquête menée par le Ministère public et les Nations Unies ouvre une piste capitale sur les soutiens étrangers reçus par l'ex-régime rwandais**

Le 16 juin 1994, un DC-8 d'Air Zaïre, bourré d'armes et de munitions se pose à Goma, petite ville frontalière entre le Rwanda et le Zaïre. A son bord, deux Rwandais, le colonel Théoneste Bagosora, aujourd'hui détenu par le Tribunal d'Arusha pour sa responsabilité dans le génocide rwandais de 1994 et Jean-Bosco Ruhorahoza, membre de l'état-major de l'armée rwandaise. Celle-ci est alors en pleine déroute, mais elle tient encore sa capitale Kigali et une bonne partie du pays. Tandis que se déroulent les effroyables tueries qui feront plus de 800 000 morts, les armes filent à Gisenyi, au Rwanda, et sont directement distribuées aux soldats et miliciens. D'après les documents en possession du Temps, il s'agit de 2500 fusils AK-47, 2560 grenades, des cartouches, et des obus de mortiers.

Plaque tournante suisse

L'achat de cette cargaison et son acheminement au Rwanda, on le sait maintenant, sont le résultat d'une opération complexe, mise en place par un réseau international qui s'est servi, entre autres, de la Suisse comme plaque tournante pour son activité. C'est ce que révèlent les résultats d'une enquête conjointe menée par le Ministère public de la Confédération et la Commission d'enquête sur le Rwanda, mise sur pied par le secrétaire général des Nations Unies, et dont le dernier rapport a été livré le 28 janvier dernier. Carla del Ponte, procureure de la Confédération, a pour sa part bouclé son dossier le 18 février. Priée de l'assister dans son travail en juillet 1996 déjà, la procureure a fait bien mieux que de simplement épauler la Commission onusienne: elle lui a remis des pièces capitales qui permettent de remonter un vaste réseau qui passe également par Paris, l'Afrique du Sud, le Zaïre et les Seychelles. Grâce à ces documents, les enquêteurs sont aujourd'hui en mesure de décrire en détail comment, en juin 1994, plusieurs cargaisons d'armes furent livrées à l'armée rwandaise et à ses milices. Encore (C) que le génocidaire battait son plein et en

violation de l'embargo sur les armes décrété par les Nations Unies le 17 mai 1994.

Mais revenons à juin 1994. Les armes que livrent Bagosora et Ruhorahoza proviennent d'un chargement fourni par un trafiquant d'armes sud-africain, Wilhem Petrus «Ters» Ehlers, directeur de la société Delta Aero. Ancien secrétaire du ministre de la Défense sud-africain, Ehlers a été contacté par un intermédiaire zairois, Nzambo Hunda, qui se dit chargé de mission pour le gouvernement de Kinshasa et qui cherche à se procurer des armes. Jusqu'au bout de la transaction, le Sud-Africain, comme il l'affirme à la Commission, pense avoir affaire au régime de Mobutu. Ehlers met alors la main sur une cargaison provenant d'un cargo à destination de la Somalie et saisie par le gouvernement des Seychelles. Bingo! Il met en contact ses clients avec le gouvernement des Seychelles et le 16 juin 1994, le Ministère de la défense seychellois remet le lot d'armes à Bagosora, qui lui aussi se fait passer pour «un expert technique» zairois, pour le prix convenu avec Ehlers de 330 000 \$. Comme l'attestent les documents en notre possession, un général de brigade zairois, Baoko Yoka, vice-ministre de la Défense du gouvernement Mobutu, produit un faux certificat de destination finale vers le Zaïre. Le Rwandais Bagosora lui-même signe des attestations pour cette opération sur un papier à en-tête du Ministère de la défense de Mobutu.

Pourquoi Wilhem Ehlers choisit-il Lugano comme base financière de ses opérations? Mystère. Sans doute parce que le marchand d'armes pratique une profession qui ne supporte pas l'indiscrétion. Toujours est-il qu'il s'adresse, peu avant la transaction des Seychelles, à une fiduciaire de cette ville, spécialisée dans le commerce d'armes, à qui il donne procuration sur son compte. Un compte qu'il ouvre à Lugano auprès de la filiale de l'Union Bancaire Privée (UBP), dont le siège est à Genève. Ce compte 82113 CHEATA est crédité de deux versements de 592 000 \$ et de 734 000 \$ les 14 et 16 juin 1994. Il est débité les 15 et 17 juin de 330 000 \$, virés sur un compte de la Federal Reserve Bank de New York, appartenant à la Banque centrale des Seychelles. La différence entre le crédit et le débit du compte d'Ehlers représente en partie la commission touchée par l'intermédiaire pour avoir monté l'opération.

A l'Union Bancaire Privée, Ehlers fournit un curriculum vitae suffisant pour écarter tout soupçon. «Le client nous avait indiqué qu'il s'agissait d'une livraison de poissons, nous n'avions pas de raisons d'en douter, affirme aujourd'hui Georges Piguet, responsable juridique de l'UBP. Les informations que nous détenions sur lui, ainsi que les montants en jeu pouvaient tout à fait correspondre à ce type d'activités.» Sur le compte d'Ehlers, d'autres mouvements seront observés: ainsi, les paiements de commissions probables à ses

intermédiaires zaïrois filent à travers toute l'Europe. Mais si les enquêteurs connaissent les destinataires exacts des armes, il leur reste à découvrir qui sont les payeurs. Les mouvements de fonds indiquent en effet que les deux versements adressés à Ehlers sont effectués par la Banque nationale du Rwanda à Kigali. La source de l'argent, par contre, est plus trouble: sur la base des documents remis par l'UBP au Ministère public, et de l'enquête interne menée par la banque genevoise, on découvre que la Banque nationale de Paris, à Paris, est à l'origine de ce transfert. Cela signifie-t-il une implication quelconque de la France officielle, ou de l'une de ses officines?

«Affaire close»

Munie des pièces bancaires suisses, la Commission d'enquête de l'ONU, si on lui en donne les moyens, devrait être en mesure de continuer ses recherches dans les corridors de la Banque française. A la direction de l'UBP à Genève, en tout cas, on se refuse à entrer en détail sur l'origine du versement. Pour le Ministère public de la Confédération, «l'affaire est close». «L'enquête que nous avons ouverte en novembre 1996 nous a mené à procéder à des interrogatoires et à des fouilles à la fiduciaire, confirme Carla del Ponte au Temps. Le compte incriminé de l'UBP a également été séquestré. Nous avons remis des documents importants à la Commission, qui devraient lui permettre d'aller plus loin dans ses recherches.» Sur le plan légal, ni la fiduciaire, ni la banque, qui se sont faites utiliser à leur insu par Ehlers et qui ont pleinement coopéré avec le Ministère public, n'étaient punissables au moment des faits. Pour qu'elles le soient, il aurait fallu en effet que les armes passent physiquement par la Suisse. «Nous avons donc classé cette affaire, explique Carla del Ponte. Mais nous restons à disposition de la Commission.» La Suisse, promet le Département fédéral des affaires étrangères, continuera à tout mettre en œuvre pour assister les Nations Unies dans leur recherche de la vérité.

PUBLICITÉ